

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE – K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – H ROSARIO – E. PILLARD - S.RAYNAUD – S. DELIMOGE – C. NANGLARD – P.BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : C. BONNEAU donne J.L. LEVESQUE- F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGIER – C.RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C BONNEAU, F. GUIRAO – C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. RAYNAUD

OBJET : RÉDUCTION DES NOUVEAUX LOYERS DU BÂTIMENT DESCOFFRES PENDANT UNE PÉRIODE DE SIX MOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020-92 du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 fixant les loyers du Bâtiment Descoffres,

CONSIDÉRANT que deux locaux ne sont pas loués à ce jour,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de faciliter la mise en place de nouveaux acteurs économiques dans le contexte actuel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 27 VOIX POUR** :

- De réduire de moitié les loyers pendant les 6 premiers mois de leur installation pour les locaux non loués à ce jour
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Jean-Louis LEVESQUE